

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf le 27 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur JP MUSELIER, Maire.

**Date de convocation** : 19 juin 2019

**Présents** : Jean-Pierre MUSELIER, Elisabeth JACQUART, Jean-Claude GISSET, Nicole DAUPHIN, Maryse ORLIANGES, Jean-Claude LEMOINE.

**Absents et excusés** : Evelyne RAOUX, Jérôme MEYNET, Stéphane GRAND

**Pouvoirs** : Evelyne RAOUX pouvoir à Paul LASSET, Jérôme MEYNET pouvoir à Jean-Pierre MUSELIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Maryse ORLIANGES,

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

### **Election du Secrétaire de séance**

Maryse ORLIANGES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité

### **Ajout de points à l'ordre du jour** :

## **Affaires administratives**

### **1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai**

Adopté à l'unanimité.

### **2 – Compte rendu des commissions communales**

Communication :

Le nouveau site de la commune est mis en ligne. Des améliorations et des corrections sont en cours. Toutes suggestions sont les bienvenues

Les échos : en préparation. Distribution courant juillet

### **3 – Compte rendu des commissions inter communales**

SBA : Rapport annuel

Projets divers : véhicules énergie gaz – bio déchets viandes – déchetterie d'Aigueperse automatisé

Baisse importante des déchets collectés : 499 kg par personne pour une moyenne nationale 560 kg. Un nouveau calendrier sera mis en place en septembre. Chaque habitant l'a reçu par courrier.

EPF : mise en place d'un logiciel en 2020 pour la gestion du foncier. C'est la communauté de communes qui a la compétence et qui devra adhérer.

## Affaires générales

### **1 – Dossier SIVOM**

Adhésion au syndicat Morge et Chambaron – présentation du dossier

1<sup>ère</sup> délibération : dissolution du SIVOM Val de Morge

2<sup>ème</sup> délibération : adhésion au SIA Morge et Chambaron

3<sup>ème</sup> délibération : conditions de reprise des installations 2/3 Artonne et 1/3 St Myon

Chaque délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2– Dossier PLU : décision du tribunal administratif**

Les avocats de la commune ont déposé une requête en interprétation du jugement du 11 juin 2019. Le compte rendu n'est pas assez explicite sur annulation partielle ou totale de la délibération du 17 octobre 2016 qui approuvait le projet du PLU.

Nous avons un délai de 2 mois pour casser le jugement et selon réponse à notre requête il est possible que la commune fasse un recours au tribunal de Lyon.

Approuvé à l'unanimité

Intervention de Mr Combes qui rappelle qu'il ne voulait pas annuler le PLU en totalité mais la décision qui concerne sa parcelle.

### **3– Dossier PCAET**

Installation centrale photovoltaïque : opération collective à destination des collectivités locales du Puy de Dôme

SOLAIRE DOME est une opération qui consiste à l'implantation massive de centrale en toitures des bâtiments publics via un modèle qui autofinance l'installation et son fonctionnement sur une durée de contrat de vente de l'énergie produite de 20 ans

Proposition Etude éolien par SIEMENS GAMESA

Notre commune présenterait une zone possible pour le développement de l'énergie éolienne. Un rendez-vous est demandé pour avoir plus d'informations.

## Affaires financières

### **1 – Armoire ignifugée**

- ✓ Après négociation proposition de FABREGUE DUO pour un montant total 2 628 € TTC livraison comprise, Au taux basé sur l'Euribor 3 mois du 24 juin 2019 de 0.6 %

Approuvé à l'unanimité

### **2– Autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie**

Cette demande nous permettra « d'assouplir » notre trésorerie en attendant les rentrées de recettes attendues cette année.

Proposition du crédit agricole retenue. Adopté à l'unanimité.

## **Terrain des Châtaigniers : modification entrée**

Pour permettre la vente de la dernière parcelle nous allons étudier si nous avons la possibilité de faire un accès par le point propre. Nous prenons avis auprès du département

## **Informations diverses**

RIP '(référendum initiative partagée): referendum aéroport PARIS : consultation du 13/06/2019 au 12/03/2020

## ***Comment soutenir une proposition de loi référendaire ?***

La loi organique prévoit un recueil uniquement sous forme électronique. Le présent site internet, spécifiquement prévu à cet effet, permet de recueillir ces soutiens. A ce titre, trois modalités de dépôt sont prévues par la loi organique :

- L'électeur dépose son soutien à la proposition de loi référendaire sur ce site internet par ses propres moyens (ex : ordinateur, smartphone, tablette, etc) ;
- L'électeur dépose son soutien à la proposition de loi référendaire sur ce site internet via des points d'accès situés dans la commune la plus peuplée de chaque canton ou au niveau d'une circonscription administrative équivalente et dans les consulats ;
- L'électeur fait enregistrer électroniquement son soutien présenté sur papier par un agent de la commune la plus peuplée de chaque canton ou par un agent du consulat. Les électeurs ne disposant ni d'une carte nationale d'identité ni d'un passeport ne peuvent être identifiés directement sur le site internet et doivent obligatoirement déposer leur soutien selon cette modalité.

Formation des élus mis en place par AMF

REGION 2019/2021 pour les villes moins de 2000 habitants participe à 50 % pour aménagement place, rénovation bâtiment (Voir maison d'Adèle pour un autre projet)

Prochains conseils juillet et septembre.

Notre secrétaire sera en congés du 8 août au 3 septembre.

Florence envisage de se rapprocher de son domicile et souhaite un poste unique. Nous programmerons son remplacement par une personne non débutante.

Nous regretterons sa disponibilité, sa gentillesse et sa compétence.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du 27 juin 2019 est levée à 20h00**

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Elisabeth JACQUART 1ère Adjointe,	Jean-Claude GISSET 2ème Adjoint,	Nicole DAUPHIN 3ème Adjointe,
Maryse ORLIANGES	Jean Claude LEMOINE	Evelyne RAOUX <b>Pouvoir à Paul LASSET</b>	Stéphane GRAND  <b>Absent</b>
Paul LASSET	Jérôme MEYNET <b>Pouvoir à Jean-Pierre MUSELIER</b>		